

Paris, le 16 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rendez-vous avec le Ministre de l'Intérieur

Dans le cadre de sa demande de rendez-vous conjoint avec les deux Ministres, de la Justice et de l'Intérieur, les organisations syndicales signataires du présent communiqué, représentant 70% des policiers et magistrats, ont été reçues ce jour, et dans un premier temps, par le seul Ministre de l'Intérieur.

A cette occasion, nous avons rappelé le message fort porté par cette intersyndicale, reposant sur un travail commun de longue date.

Le Ministre a convenu que ce rendez-vous ne constituait qu'une étape de préparation à la rencontre commune avec la garde des Sceaux, dont nous maintenons la demande.

Sans être hostiles au projet de réforme pénale issu d'un arbitrage qui paraît, en l'état, équilibré, nous avons cependant :

1. Souhaité des assurances sur le processus parlementaire

- Une position commune Intérieur – Justice stable et conforme aux arbitrages de Matignon ;
- Une étude d'impact sérieuse et approfondie sur les contraintes en ressources, notamment humaines ;
- Une consultation permanente des organisations professionnelles et syndicales, respectant le format de notre intersyndicale ;
- Une information constante et transparente sur les évolutions du texte.

2. Défendu les positions suivantes :

- L'absence de transfert de charges du contrôle des mesures de probation et donc de responsabilités en direction des services de police ;
- L'ouverture d'une réflexion sur la création d'un corps de contrôle des mesures de justice et de transfèrement ;
- Le maintien de l'emprisonnement comme élément nécessaire de l'arsenal des peines pour les infractions graves ;

- Le respect du ratio annoncé « agents de probation / condamnés à suivre », par son inscription dans la loi triennale Justice ;
- Un budget de la probation sanctuarisé dans le cadre d'une loi de programmation budgétaire pluriannuelle donnant à la police et à la justice les moyens d'appliquer la loi ;
- Une cohérence nationale de la politique pénale sur la probation ;
- Le maintien d'une politique de construction / rénovation du parc de prisons ;
- La création d'un code de l'exécution et de l'application des peines qui clarifierait les mesures, redéfinirait les missions des acteurs et modéliserait la circulation de l'information.

Le Ministre s'est montré très attentif et convaincu de l'intérêt de notre démarche commune, facilitant une meilleure coopération entre nos deux Institutions, lesquelles ne doivent pas être opposées dans la préparation de cette réforme.

Il a rejoint nos constats, notamment sur la question des moyens et sur la nécessité d'une approche professionnelle éloignée des clivages dogmatiques.

Au delà de la rencontre que nous espérons très prochaine avec la Ministre de la Justice, nous poursuivons notre travail commun à destination des parlementaires, pour une réforme pénale réaliste et efficace dans l'intérêt de nos concitoyens.

**Henri
MARTINI**

Secrétaire général
d'Unité SGP police

**Emmanuel
ROUX**

Secrétaire général
du SCPN

**Christophe
REGNARD**

Président
de l'USM

**Jean-Marc
BAILLEUL**

Secrétaire général
du SCSI

**Philippe
CAPON**

Secrétaire général
de l'UNSA police

